



**F.D.V.R. Front pour la Défense des Valeurs de la République**  
**Sameu Senegal**  
Rufisque Ville n°760 bis +221 338365182  
+221 775206613 / +221 708855863

A Monsieur le Procureur de la République du  
Tribunal de Grande Instance de Dakar.  
Dakar

Rufisque le **30 OCT 2017**

Réf : SCTFDVRSS301017

Recommandé avec A. R.

**Objet : plainte pour violation de mes droits de propriété intellectuelle**

Monsieur le Procureur de la République,

Le samedi 28 octobre 2017 j'ai suivi et constaté que Monsieur Thierno Alassane Sall ancien Ministre de l'énergie du Sénégal s'est emparé de l'essence même de notre dénomination, le F.D.V.R Sameu Sénégal( Front pour la Défense des Valeurs de la République Sameu Sénégal) pour en contrefaire et l'appeler la République des Valeurs.

Bien étant informé de l'existence de notre mouvement de par nos sorties et écrits, de même que certains de ses collaborateurs, sur la situation du Pays, ce dernier en a fait fi, voulant ainsi détruire l'existence de notre mouvement. M. Thierno Alassane Sall ne peut ignorer notre code pénal à son article 398, en matière de contrefaçon qui stipule que « Est également un délit de contrefaçon toute reproduction représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une œuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur, tels qu'ils sont définis».

Donc M. Thierno Alassane Sall a volontairement et délibérément contrefait la dénomination de notre mouvement et cela devant et au su de tout le peuple Sénégal. Je précise que notre mouvement existe depuis le 25 décembre 2015.

Je suis donc conduit à déposer plainte auprès de vos services pour violation de mes droits de propriété intellectuelle que lui Monsieur Thierno Alassane Sall à commis.

En vous remerciant très sincèrement à l'avance pour vos bons soins dans cette affaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Procureur de la République, l'expression de mes sentiments respectueux.

Bocar Ly

Le Président

